

BPCE LEASE

Société Anonyme au capital de 354 096 074 €
Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris
379 155 369 RCS Paris

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 FEVRIER 2025

EXTRAIT

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf février, à huit heures, les administrateurs de la société BPCE Lease se sont réunis en visioconférence, sur convocation du Président.

(...)

1. Nomination du Directeur Général de BPCE Lease

Le président informe le Conseil de la démission de M. Didier Trupin de son mandat de Directeur Général de BPCE Lease, à compter de ce jour. Le courrier de démission de M. Didier Trupin est disponible sous Dilitrust.

Il demande au Conseil de bien vouloir prendre acte de cette démission.

A la demande du Président, le Conseil prend acte de la démission de M. Didier Trupin de son mandat de Directeur Général de BPCE Lease, à compter de ce jour.

Le Président propose alors au Conseil de nommer, après accord du Comité de Direction Générale de BPCE, M. François Camilleri en qualité de Directeur Général de BPCE Lease, à compter du 1^{er} mars 2025.

(...)

Après en avoir délibéré, et conformément à l'article 22 des statuts, le conseil d'administration, au vu des critères réglementaires d'aptitude dits « fit & proper » notamment d'honorabilité, de disponibilité, d'expérience, et en l'absence de situation de conflits d'intérêt déclaré :

- Décide, à l'unanimité, de nommer M. François Camilleri en qualité de Directeur Général de BPCE Lease pour une durée illimitée à compter du 1^{er} mars 2025 ;
- Prend acte que, conformément à la loi et aux statuts, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers ;
- Constate que le mandat de Directeur Général Délégué de M. François Camilleri prendra fin à compter du 1^{er} mars 2025 ;
- Constate que M. François Camilleri est maintenu, par voie de conséquence, dirigeant effectif de BPCE Lease, au sens de l'article L.511-13 du Code monétaire et financier.

La présente décision sera notifiée à l'ACPR et à la BCE.

(...)

4. Questions diverses

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs à la société LEXTENSO - Petites Affiches, La Grande Arche – Paroi nord - 1, Parvis de la Défense –92044 Paris La Défense (RCS Nanterre 552 119 455), à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité ou de dépôt partout où besoin sera et notamment pour effectuer toutes modifications ou inscriptions au Registre du commerce et des Sociétés et signer toute formule à cet effet, en ce y compris par voie dématérialisée avec signature électronique.

Pour extrait certifié conforme
A Paris, le 25 février 2025

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a horizontal line and a small flourish.

Gouvernance Groupe BPCE
Alexandre Aubineau